

Service Police Municipale
Réf agent LH

OBJET : ARRETE TEMPORAIRE INSTAURANT LA MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DE CERNAY DU BOULEVARD CHARLES DE GAULLE A LA RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY.

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, articles L.2212-1 et L.2212-2,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1 et R.110-2, R.411-5, R.411-8 R.411-18, R.411-25 R.411-28 R.412-28 et R417-1,
Vu l'arrêté N° 2022/92 du 13 décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant Qu'il y a lieu d'instaurer la mise en sens unique de la circulation à l'occasion du « vide grenier » du dimanche 1^{er} Octobre 2023 de 02h00 à 23h00.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de toute nature se fera en sens unique rue de Cernay du Boulevard Charles de Gaulle à la Rue Antoine de Saint Exupéry le dimanche 1^{er} Octobre 2023 de 02h00 à 23h00.

ARTICLE 2 : Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de District
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS le 15 Juin 2023
Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
publié le 27 juin 2023